

Défi Inter AF

Règlement AF États-Unis



ARTICLE 1 - Organismes

Les Alliances Françaises des États-Unis et la coordination nationale AF USA au sein du Service Culturel de l'Ambassade de France, sont les organisatrices du concours "Défi Inter-AF", ci-après nommé "concours".

ARTÍCULO 2 - Objet du concours

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale, en français, à travers la plateforme digitale Kahoot.

Le concours se déroule en trois étapes :

- une phase de sélection locale organisée par chaque Alliance participantes (voir art.1)
- une phase de sélection nationale
- une finale internationale

Chaque Alliance participante organise ses propres sélections locales en mai ou juin 2021.

Les Alliances participantes sont libres d'organiser les sélections en présentiel ou en distanciel, et ce en fonction de la situation sanitaire locale et des règles et/ou loi en vigueur.

Chaque AF devra envoyer par email les coordonnées de ses deux gagnants locaux par email à dgafusa@gmail.com avant le 1^{er} juillet 2021.

Ces deux gagnants seront contactés pour participer à la finale nationale États-Unis le 25 septembre 2021 à 17h eastern.

La finale nationale aura lieu en format virtuel le 25 septembre 2021 à 17h eastern.

La finale internationale aura lieu également en virtuel en novembre 2021.

ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants inscrits des Alliances Françaises participantes aux conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'inscription
- disposer d'un niveau - ou en cours d'apprentissage - B1, B2, C1 ou C2

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Les 3 phases de sélections - locale, nationale et finale internationale - se dérouleront comme suit : un questionnaire de culture générale en français à travers la plateforme digitale Kahoot.

Les participants doivent utiliser deux dispositifs digitaux pour participer, à travers deux plateformes, faciles d'accès et gratuites (conseil : un ordinateur pour accéder à Zoom pour l'espace de jeu virtuel, un téléphone portable pour répondre au questionnaire depuis l'application Kahoot).

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français. Les réponses au questionnaire de culture générale proposées sur la plateforme Kahoot donneront lieu à un comptage de points et à un classement.

A l'issue des sélections locales, les 2 premiers finalistes seront désignés pour représenter leur Alliances à la sélection nationale.

A l'issue de cette sélection nationale, les 2 premiers finalistes seront désignés pour représenter le réseau dit "national" lors de la finale internationale.

ARTICLE 4 - Prix

Pour les sélections locales, chaque Alliance participante définit, pour les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la sélection nationale, les prix qu'elle souhaite attribuer. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Pour la sélection nationale, les 2 premiers gagnants, hormis leur participation à la finale internationale, se verront également attribuer *des livres et ressources pédagogiques en français envoyés à leur domicile*. La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Pour la finale internationale, les trois premiers gagnants se verront offrir un séjour linguistique de 15 jours à l'Alliance Française de Rouen-Normandie, logement en demi-pension inclus (petit-déjeuner et dîner). Les frais de transport seront couverts à hauteur de 900€ par gagnant. Tous les frais non compris dans le prix seront à la charge des gagnants. Les trois gagnants devront informer l'Alliance Française de Rouen-Normandie de leurs dates de séjour avec 4 mois d'anticipation.

ARTICLE 5 - Droits à l'image

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants, auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

ARTICLE 6 - Responsabilités

6.1 Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant

le contrôle des organisateurs et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

6.2 Responsabilités des participants

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.

Pour toute question, contactez la coordination nationale des AF USA :
dgafusa@gmail.com

